

La Carrière Légale de Sir Wilfrid Laurier

MAURICE RIEL

Montréal

La profession d'avocat a fourni, depuis la Confédération, huit premiers ministres au pays.¹ Cela témoigne de la connexité qui existe entre la carrière légale et la carrière politique. On reproche parfois aux avocats de s'accaparer le domaine politique, mais il faut admettre que la préparation que leur donne la culture légale pour embrasser la politique leur est une immédiate supériorité dans ce champ sur les praticiens des autres professions. D'ailleurs le consentement universel de la majorité des citoyens a reconnu cette supériorité à nos confrères en les envoyant siéger nombreux aux Communes et aux Législatures provinciales. Et le fait que le pays se soit donné un avocat pour chef à huit reprises depuis 1867 en est la démonstration.

Cependant la carrière légale, bien qu'elle serve à préparer son homme à une carrière politique, ne va pas toujours de pair avec celle-ci. Il arrive dans bien des cas que la carrière légale cède le pas à la carrière politique, et s'efface totalement devant elle; le service de la patrie exige cet oubli de l'intérêt personnel.

C'est ce qui arriva à Sir Wilfrid Laurier.

Être reçu avocat à 23 ans; être élu député à 30 ans, et faire immédiatement sa marque au point d'être reconnu, à 36 ans, comme chef des libéraux de la province de Québec; prononcer, en cette qualité, sur le libéralisme, un discours d'une portée telle qu'il influença tout le cours de la vie du parti libéral canadien; devenir ministre de la Couronne la même année; premier lieutenant de la loyale opposition de la Reine à 37 ans; être choisi chef du parti libéral canadien à 46 ans; accéder au poste de chef de l'opposition du pays, et le demeurer pendant neuf ans; être porté au pouvoir comme premier ministre du Canada à 55 ans, et le demeurer pendant quinze ans; redevenir chef de l'op-

¹ Le *Canadian Bar Review* renvoie ses lecteurs aux différents articles ci-après indiqués qu'elle a déjà publiés antérieurement: Doull, Sir John Thompson (1947), 25 Can. Bar Rev. 451; Roy, John A. Macdonald: Barrister & Solicitor (1948), 26 Can. Bar Rev. 415; Hutchison, Sir John J.C. Abbott: Barrister and Solicitor (1948), 26 Can. Bar Rev. 934.

position pendant huit autres années; avoir été député pendant quarante-huit ans de sa vie, chef de son parti pendant trente-deux ans, premier ministre de son pays pendant quinze ans, voilà certes une carrière politique bien remplie, mais qui ne laisse pas beaucoup de temps pour la fréquentation du prétoire.

* * *

Sir Wilfrid Laurier naquit à St-Lin des Laurentides, dans la province de Québec, le 20 novembre 1841. La famille Laurier est une des plus vieilles familles canadiennes; les registres de mariage de Montréal, pour l'an 1677, mentionnent le mariage de François Cottineau, dit Laurier, premier ancêtre canadien de Sir Wilfrid.

Vers la fin du dix-huitième siècle, nous trouvons l'aïeul de Sir Wilfrid, Charles Laurier, exerçant le métier d'arpenteur dans l'ancienne seigneurie de Lachenaie, au nord de Montréal. Il avait la réputation d'être un homme d'une intelligence supérieure et d'un jugement solide. C'est par ses seules études personnelles qu'il s'était fait arpenteur. Il avait poussé l'étude des mathématiques et de la physique à un point qu'il avait même inventé un loch terrestre pour lequel il demanda une patente en 1822. C'était la première demande de patente dans les deux Canada.

Le père de Sir Wilfrid s'appelait Carolus. Il pratiquait lui aussi le métier d'arpenteur, tout en cultivant la terre. A l'âge de 19 ans, il avait épousé, à l'Assomption, Marcelle Martineau, qui avait le même âge. Les jeunes époux Laurier s'étaient établis à St-Lin et c'est là que Sir Wilfrid naquit.

Carolus avait hérité de son père, en plus du métier d'arpenteur, de grandes qualités d'esprit et de manières. Un portrait qui le représente dans son âge mûr nous montre un type supérieur de gentilhomme terrien, comme on en trouve encore dans notre campagne québécoise: élancé, calme, maître de soi, sûr de ses droits, le regard franc et décidé, avec une élégance de port dénotant le "racé". Nous pouvons être justifiés de croire que la famille de Carolus Laurier, sans être pauvre, n'était pas riche, mais en revanche les Laurier étaient des honnêtes gens.

C'est avec sa mère, qu'il devait perdre à l'âge de 7 ans, que Sir Wilfrid commença ses études primaires. Il fréquenta ensuite l'école du village de St-Lin, pareille à tant d'autres écoles de nos villages de campagne où petits garçons et petites filles apprennent les rudiments de la grammaire française, le catéchisme de Québec et les trois règles simples, sous la gouverne d'une modeste institutrice qui sait transmettre l'âme de la Patrie à ses écoliers.

Quand le jeune Wilfrid eut atteint l'âge de onze ans, son père, qui surveillait de près ses progrès scolaires, jugea qu'il possédait suffisamment les fondements de sa langue pour aborder l'étude de la langue anglaise. En 1852, Carolus Laurier envoya donc son fils à New Glasgow, village voisin de St-Lin, où Wilfrid fréquenta l'école anglaise du lieu et pensionna dans une famille de langue anglaise. Pendant deux ans, le petit Laurier vécut la vie des enfants canadiens de langue anglaise, participa à leurs jeux et les vit vivre leur religion — expérience enrichissante, qui devait avoir une grande influence sur la carrière de Sir Wilfrid.

En 1854, Wilfrid Laurier entre au collège de l'Assomption. Il a 13 ans. C'est un adolescent pâle et maigre, mais dont les yeux étincelants dénotent l'intelligence. Parmi ses condisciples, il y a des adolescents qui seront plus tard avec lui les maîtres de la politique canadienne: le futur Juge L. A. Jetté, le futur grand journaliste Arthur Dansereau, le futur fameux Tarte. Pour l'instant, le jeune Laurier se réfugie dans le passé où il fréquente Tacite et Cicéron, Bossuet, Fénelon, Racine et Corneille. L.-O. David, qui fut son ami pendant cinquante ans, nous le décrit ainsi à cette époque:

Il . . . y manifesta [au collège] de bonne heure ses aptitudes littéraires et oratoires. C'était l'orateur populaire du collège et le rédacteur des adresses de circonstance.

Laurier était un bon élève, sérieux et bienveillant, estimé de ses maîtres et de ses camarades, et remarquable dès ce temps-là par cette politesse et cette délicatesse qui le caractérisent. Il obéissait généralement au règlement, mais il se fit punir quelquefois pour être allé sans permission entendre plaider à la Cour du village ou écouter les orateurs politiques. Sa vocation s'affirmait en dépit du règlement.²

Malgré son apparente soumission, il n'en gardait pas moins une entière indépendance de pensée. Il eut même un jour, à la Société des Débats du collège, le courage de soutenir l'affirmative dans un débat dont le sujet était: "que dans l'intérêt du Canada, les rois de France auraient dû permettre l'établissement des Huguenots au pays". Dejà il avait l'esprit libéral.

Son cours classique terminé, Wilfrid Laurier s'inscrit au Barreau du Bas-Canada, section de Montréal, comme étudiant. La lettre d'avis réglementaire qu'il donne au secrétaire du Barreau établit ses qualifications — "éducation libérale et classique" — qualifications presque identiques à celles requises de nos jours.

Voici sa lettre:

² Barthe Ulric, *Wilfrid Laurier à la Tribune 1870-1891* (Québec: Turcotte-Ménard, 1899), Introduction de L. O. David, p. v.

St-Lin, Septembre 1861.

M. Marchand, Ecr.
Sec. du Barreau.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que je me présenterai lundi prochain devant la chambre du Barreau pour le district de Montréal aux fins d'obtenir mon admission à l'étude du Droit.

Je suis âgé de dix-neuf ans; j'ai fait un cours d'études complet au collège de l'Assomption; j'ai étudié l'histoire ancienne et la moderne; j'ai suivi un cours de littérature et de philosophie.

Agréez, etc.

W. Laurier³

Il ne semble pas que Sir Wilfrid ait jamais envisagé d'embrasser une autre profession que celle d'avocat. Il s'inscrivit à la Faculté de Droit de l'Université McGill à Montréal, à l'automne de 1861, et fit sa cléricature dans l'étude de Me Rodolphe Laflamme, un des plus ardents parmi les chefs libéraux du temps et l'un des meilleurs avocats du pays.

A McGill, l'étudiant Laurier ne se sentit aucunement étranger. Il prit part aux activités de la Faculté, qui étaient assez peu nombreuses à cette époque. Mais, surtout, il employa ses temps libres pour étudier les grands écrivains, orateurs et économistes anglais, études qui lui furent bien profitables plus tard.

A cette époque, on trouve parmi les professeurs de la Faculté de Droit de McGill le patron même du clerc Laurier, Rodolphe Laflamme, professeur de droit civil; L'Honorable J. J. C. Abbott, destiné à précéder son élève au poste de premier ministre du pays (1891-92), doyen de la Faculté et professeur de droit commercial; le juge Torrance, l'Honorable Wm. Badgeley et E. C. Carter, juristes en vue du Barreau de la Métropole.

Laurier fut un étudiant brillant et son talent lui mérita l'honneur d'être choisi pour prononcer le discours d'adieu des diplômés en Droit de McGill en 1864. Il développa le thème du devoir de l'avocat dans la vie de la nation, de son rôle de premier plan dans la grande tâche de veiller au règne de la justice, et surtout de défendre la liberté. Il prononça ce discours en français.⁴ Les idées qu'il a émises à cette occasion, il devait plus tard les mettre en pratique pour donner un exemple unique aux générations futures.

A l'automne de 1864, Wilfrid Laurier donnait avis au Barreau du Bas-Canada de son intention de se présenter à l'examen

³ Lettre Autographe, Dossier W. Laurier, Secrétariat du Barreau de Montréal.

⁴ J. I. Cooper, McGill News, Vol. 23, pp. 3-13.

d'admission à la pratique de la profession d'avocat. Cet avis porte sa marque personnelle:

Montréal, 1 septembre, 1864.

L. W. Sicotte, Ecr.,
Secrétaire B.B.C., S.D.M.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le premier lundi d'octobre prochain, je me présenterai devant le Conseil du Barreau du Bas-Canada, section du District de Montréal, pour être admis à la profession d'avocat.

Je suis âgé de vingt-deux ans.

J'ai fait un cours complet d'études classiques au Collège de l'Assomption.

J'ai suivi sous brevet le bureau de Messieurs Laflamme pendant trois années consécutives.

Je suis porteur du diplôme de l'Université McGill, Faculté de Droit.

Les auteurs que j'ai lus, pendant le temps de ma cléricature sont entre autres: Les différents traités de Pothier et de Troplong, Prévoy de la Jannès, Nougier, la Coutume de Paris et les Statuts Provinciaux.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. Laurier.⁵

Le rapport des examinateurs lui fut favorable et notre héros fut admis à la pratique de la profession d'avocat. Voici ce rapport:⁶

Province de Québec
District de Montréal.

Nous, soussignés, Robert McKay, Joseph Doutre et Louis Bélanger, membres du Comité nommé par le Barreau du Bas-Canada, Section du District de Montréal, pour examiner les candidats à la profession d'avocat, Conseil, Procureur, Solliciteur et Praticien en Loi, dans le Bas-Canada, faisons rapport par les présentes au Bâtonnier de la dite Section, que nous avons ce jour, à une assemblée du dit Comité, régulièrement tenue dans la Chambre du Conseil de la dite Section, en la cité de Montréal, examiné M. Wilfrid Laurier, Etudiant en Droit, sur ses connaissances en Loi et ses qualifications y relatives, aussi, que nous nous sommes enquis de sa moralité et de sa régularité à suivre le Bureau de son Patron, et l'avons trouvé capable et qualifié sous tous rapports pour être admis à la dite profession; nous avons aussi trouvé que le dit Wilfrid Laurier s'était conformé à toutes les dispositions de l'Acte passé dans la douzième année du Règne de Sa Majesté, intitulé: Acte pour l'incorporation du Barreau du Bas-Canada.

Montréal, 3 octobre 1864.

R. McKay
L. Bélanger
Joseph Doutre.

⁵ Lettre autographe, Dossier W. Laurier, Secrétariat du Barreau de Montréal.

⁶ Dossier W. Laurier, Secrétariat du Barreau de Montréal.

Mais le plus difficile n'était pas fait. Aussitôt admis au Barreau, Sir Wilfrid forma une société légale avec deux de ses confrères, Oscar Archambault et L. Desaulniers, sous le nom de Laurier, Archambault & Desaulniers. La fortune ne répondit pas à leurs espérances et la société ne dura que quelques mois. A cette époque Sir Wilfrid était très malade (l'on s'accorde à dire aujourd'hui qu'il souffrait de tuberculose), mais il poursuivait sa pratique quand même. Au printemps de 1865, il devint l'associé de Ménéric Lanctôt avec qui il forma la société Lanctôt & Laurier. Lanctôt a 27 ans et Laurier 24 ans. En dépit de son jeune âge, Lanctôt avait une bonne clientèle, mais la politique le tenait et lui gâcha sa carrière.

Lanctôt n'était pas un homme ordinaire. Il était né à la porte de la prison de Montréal, où son père, Hyppolite Lanctôt, rebelle de 1837-8, était incarcéré (il fut peu après exilé en Australie). Doué d'une intelligence peu commune, il n'avait jamais voulu endurer aucune contrainte et son éducation avait été des plus capricieuses.

Après avoir été chassé du Collège qu'il avait menacé d'incendier, il fit différents métiers, puis se fit recevoir avocat. A 20 ans, on lui confiait la direction du "Pays", un des journaux libéraux avancés du temps. A partir de ce moment-là, son activité politique ne connut plus de cesse. Par la plume, la parole et même . . . les pierres, il diffuse les idées libérales. A 25 ans, il fonda la "Presse" qui est devenu depuis "le plus grand quotidien français d'Amérique". Il fonda, pour combattre la Confédération, un mouvement connu sous le nom "d'Union Nationale", ayant pour organe un journal du même nom. Il fit la guerre aux Conservateurs par tous les moyens à sa disposition, il se dépensa sans compter, souleva tout Montréal contre Sir Georges Etienne Cartier et la Confédération. Pour un temps, il devint l'homme le plus populaire de la Métropole (à 25 ans!). Mais tant d'activités ne lui réussit pas. Il fit des erreurs de jugement inquiétantes (il acheta la moitié du Mont-Royal, croyant y trouver une mine de fer) et sa popularité en fut grandement diminuée. Il fut battu par 230 voix de majorité, par Sir Georges Etienne contre qui il s'était porté candidat en 1867. On comprend qu'un homme si occupé eut besoin d'un associé.

Les deux associés ne se ressemblaient pas. L. O. David nous a laissé un portrait de Sir Wilfrid à cette époque: "Son bureau était voisin de celui où nous écrivions nos articles enflammés contre la Confédération; nous le voyions tous les jours; il passait et repassait au milieu de nous, calme, grave même, l'air mélan-

colique et maladif, mais toujours poli, affable, bienveillant. Nous avons pour lui un sentiment d'amitié mêlé de respect et de sympathie, car il nous semblait voir sur sa figure pâle et triste les ombres de la mort.⁷

Le Lowell de 1865-66 nous indique que l'étude Lanctôt & Laurier avait ses bureaux au No. 23 de la rue St. André, où Carolus Laurier, arpenteur, tenait aussi sa place d'affaires.

À quel genre de pratique se livrait la société? Les archives du Palais de justice de Montréal nous conservent quelques causes où Sir Wilfrid a agi comme avocat. Des affaires assez minimes, surtout des actions en dommages pour injures et diffamation prises par Lanctôt ou des membres de sa famille contre des ennemis politique. Dans l'une de ces causes, Lanctôt poursuit un nommé Lacombe (apparemment un conservateur) qui l'avait traité de canaille, sur le perron de l'église de Laprairie, après le service divin, et qui aurait même ajouté "petit voleur de records en Cour". La déclaration est en entier de la main de Sir Wilfrid et signée par lui. Elle conclut au paiement de la somme de \$800.00, ou, à défaut, à la contrainte par corps et à l'emprisonnement du défendeur dans la prison commune. Nous ignorons si Lanctôt a pu prendre des documents à la Cour, mais sur la chemise de ce dossier (No. 1879, CSM. année, 1865) il est inscrit "ne donner ce dossier sans consentement". Les procureurs du défendeur étaient Cartier, Pominville & Bétournay (Sir Georges Etienne Cartier).

Il ne semble pas que Sir Wilfrid ait pris une part active aux luttes politiques passionnées qui se livraient autour de lui à cette époque. Cependant, on peut croire qu'il n'y était pas indifférent puisqu'en 1865-66, il est premier vice-président du fameux Institut Canadien de Montréal. Ce groupement représentait le libéralisme avancé (français) et était en lutte ouverte avec l'évêque de Montréal, Mgr Bourget. Dès cette époque, à l'occasion d'une mission qu'on lui confie, avec quelques autres, auprès des autorités du clergé, il manifeste sa préférence pour le libéralisme tel que professé par les grands libéraux anglais et pour la voie diplomatique pour régler les différends.

Le fait que Laurier, malgré son effacement de la scène politique, ait occupé un poste aussi important dans l'Institut Canadien, indique bien l'estime dont il jouissait auprès de ses collègues.

En 1866, Sir Wilfrid est gravement malade. D'aucuns le croient atteint mortellement. Il décide alors de s'établir à la campagne, du moins pour quelque temps, pour refaire sa santé.

⁷ L. O. David, *Laurier et Son Temps* (Montréal, La Cie de Publication de "La Patrie" Ltée.), p. 17.

Il ouvre donc un bureau à l'Avenir, petit village des Cantons de l'Est, auquel on prédit un brillant avenir! Là, le jeune avocat libéral prend la direction du journal libéral du patelin: "Le Défricheur". Mais la carrière de directeur de journal fut de courte durée pour Sir Wilfrid Laurier. L'opposition de Mgr Lafèche et des difficultés financières forcèrent le journal à cesser sa publication.

Les clients étaient rares à l'Avenir et les quelques sous que le jeune avocat Laurier avait compté retirer du journalisme lui avaient été enlevés par la cessation de parution de son journal. Sir Wilfrid connut alors un état voisin de la misère. "Ce fut la période la plus sombre de sa vie" écrit L. O. David, "car dans le moment où il avait tant besoin de santé pour se faire une clientèle, il tomba malade. Il connut alors les inquiétudes et les angoisses de l'homme de coeur qui manque d'argent pour les choses les plus nécessaires."

L'Avenir n'ayant pas tenu ses promesses envers Sir Wilfrid, celui-ci rassembla son courage et ouvrit un nouveau bureau à Arthabaskaville, village situé à quelques milles de l'Avenir et où les affaires semblaient meilleures. Il y avait déjà plusieurs avocats dans cette localité et le nouveau venu fut bien accueilli. Il entra alors en société avec un confrère plus âgé que lui, du nom de Crépeau. La nouvelle étude légale portait le nom de Crépeau & Laurier.

Nous sommes alors en 1867; La Loi de Confédération est votée. Nous ignorons les réactions de Laurier à cet événement. Sans doute, l'état de sa santé le tenait-il éloigné des luttes politiques. Pas pour longtemps, cependant.

Avec le climat d'Arthabaskaville, l'augmentation du volume de la clientèle, la fréquentation d'amis cultivés et gais, la santé de Sir Wilfrid commença de se rétablir. M. le Juge Arthur Cannon, qui fut Juge à la Cour Suprême et dont le père fut confrère de Laurier au Barreau d'Arthabaska, nous décrit l'atmosphère des lieux et du temps:

. . . l'autre rue, allant de l'église à l'avenue des Erables, est celle où vécut Laurier et où était situé son bureau. Des érables superbes, des peupliers majestueux, aux frondaisons splendides, forment dès le mois de juin un dôme magnifique de verdure au-dessus de la chaussée.

Le climat est doux, l'air est pur; . . . Un Barreau peu nombreux, mais distingué, accueillit avec empressement le nouveau venu . . . ⁸.

Voilà certes un endroit où il devait être bon de pratiquer le droit.

⁸ Abbé Mailhot, Les Bois Francs (Imprimerie D'Arthabaska. Arthabaska, 1921), Tome 3, p. 284.

Notre jeune avocat est enfin sur la bonne voie. Il inspire confiance à tous. M. le Juge Cannon nous dit en effet: "Ce dernier, par sa probité, son caractère enjoué et facile, sa scrupuleuse attention à ses devoirs professionnels, sa belle culture intellectuelle et légale, ne tarda pas à briller au premier rang; dès le début une clientèle nombreuse lui confia la sauvegarde de ses intérêts."⁹

Le Très Honorable Monsieur King nous racontait l'an dernier une anecdote qu'il tient de Sir Wilfrid lui-même. Au début de sa pratique, le jeune Laurier se donnait avec tant de dévouement aux intérêts de ses clients qu'il en oubliait les siens. Un jour qu'il était allé plaider à l'extérieur, il oublia sa bourse sous son oreiller à l'hôtel, tant il n'avait en tête que l'affaire de son client.

Sa connaissance de l'anglais et ses manières de gentleman, lui gagnent aussitôt la sympathie active des Ecossais de la région.

Mais l'homme ne vit pas seulement de pain! En quittant Montréal, en 1866, pour l'air meilleur des Cantons de l'Est, le jeune Laurier avait dit adieu à une jeune fille qu'il aimait tendrement. Sa sante délabrée avait réduit à néant ses plus beaux rêves. Cette jeune fille se nommait Zoé Lafontaine et était d'une rare beauté. Vers la fin d'avril 1868, elle avait accepté la demande d'un prétendant et devait l'épouser le 14 mai suivant. Un ami manoeuvre pour que Laurier soit à Montréal avant cette date. Il est à Montréal le 13; dans la journée, il revoit Zoé Lafontaine, obtient les dispenses de publication de bans de l'évêché et à huit heures du soir, monsieur E. C. Fabre, prêtre chanoine "vu la dispense de la publication de trois bans accordée" reçoit le mutuel consentement de mariage des parties et donne la bénédiction nuptiale à "Wilfrid Laurier, Ecuyer, avocat, d'Arthabaskaville, fils majeur de Carolus Laurier et de défunte Marcel [sic] Martineau de la paroisse de St-Lin d'une part; et Demoiselle Zoé Lafontaine, de la paroisse de Notre-Dame de Montréal, fille majeure de Monsieur Godefroy Napoléon Lafontaine et de défunte Dame Zoé Lavigne de la paroisse de Notre-Dame de Montréal, d'autre part . . ."¹⁰

Et à dix heures, ce soir-là, Sir Wilfrid retournait à Arthabaska: il plaiderait le lendemain.

La pratique du droit dans une petite ville de province, surtout à cette époque offrait un cachet particulier. M. le Juge Cannon nous a décrit cette vie: "A part les périodes des séances de la Cour, espacées de mois en mois, l'avocat à la campagne a des loisirs qui lui permettent de se faire une vie agréable et de cultiver les

⁹ *Idem.*

¹⁰ Registre de la Cathédrale de Montréal, Montréal, 1868.

lettres, d'orner son esprit et aussi de prendre part à des réunions sociales . . . ”.

Arthabaskaville était, de plus, un centre où le goût du beau florissait. Une excellente société s'y rencontrait: un bon poète, un musicien de talent, des gens cultivés, il s'y consommait beaucoup d'esprit. Les Pacaud, les Lavergne, les Plamondon, les Poisson, bref toutes les familles qui ont fourni des sujets illustres au pays, se fréquentaient avec la grâce la plus exquise. Le Juge Poisson, de Montréal, nous disait, il y a quelque temps, se rappeler voir arriver chez son père toute cette brillante société, les Laurier et leurs amis, les messieurs portant tous, à la main, un fanal allumé pour mieux guider les pas de ces dames.

Le jeune Laurier était débordé d'activités. En plus de sa pratique légale, il s'occupait de politique et prenait la peine de visiter ses gens. Aussi en 1870, ce n'est pas une surprise de le voir élu député de Drummond & Arthabaska, à la Législature de Québec, par une majorité de 1000 voix. La Confédération est encore dans sa prime nouveauté, le parti conservateur est au pouvoir à Ottawa et à Québec. Aucun grand problème n'agit le pays. Tout est calme. Sir Wilfrid se rend à la session de 1871. On parle d'un projet de Code municipal, d'une loi pour régir la coupe du bois dans la province, on parle beaucoup de colonisation et de chemins de fer, bref conclut le discours du trône "tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes". Le premier ministre du Québec, P. J. O. Chauveau, poète et politicien promène un oeil content sur la Législature.

Mais voilà que le jeune député de Drummond-Arthabaska modestement installé aux dernières banquettes prend la parole. Sa critique du gouvernement est une des meilleures pièces jamais entendues à la Législature. Le premier ministre qui s'y connaît en belles phrases ne peut réprimer un sourire de satisfaction, mais aussi un soupçon d'inquiétude; le jeune homme a de l'étoffe et toute la Chambre l'a compris.

Cette première expérience politique n'empêche pas Sir Wilfrid de retourner à Arthabaska et de se remettre à la pratique. Il se sépare assez violemment de son associé Crépeau sur une divergence politique; Crépeau était un conservateur militant. Les rapports entre les deux anciens associés demeurèrent corrects. Cependant on raconte qu'un jour, au cours d'une vive discussion devant le tribunal, Crépeau s'était permis une allusion indélicate à l'adresse de Laurier. Ce dernier bondit sous l'insulte et se tourna du côté de son adversaire pour le frapper, mais le gentilhomme qu'il était ne pouvait s'abaisser à un tel geste. Il se

contint à temps, et avec toute sa dignité offensée, il mit la main sur l'épaule de Crépeau en lui disant: "Monsieur, considérez-vous comme frappé!"

Les succès parlementaires de Laurier lui avaient fait ambitionner de briller dans une enceinte plus grande et en 1874 il allait siéger à la Chambre des Communes comme député de la circonscription fédérale de Drummond-Arthabaska. Il avait formé, après avoir quitté Crépeau, une nouvelle étude légale avec deux avocats d'Arthabaska, Joseph Lavergne et P. H. Coté, sous le nom de Laurier, Lavergne & Coté. Joseph Lavergne était un excellent avocat, un juriste de grande classe, un argumentateur puissant et très agressif. C'est lui qui faisait le gros du travail légal de l'étude, la politique occupant de plus en plus Laurier. Lavergne était également un spécialiste en assemblée contradictoire. Il fut député de Drummond-Arthabaska aux Communes de 1886 à 1897, date à laquelle il fut nommé juge à la Cour Supérieure de Montréal. Plus tard, il fut élevé à la Cour d'Appel. Il était le père d'Armand Lavergne, un des chefs nationalistes québécois.

Le troisième associé, P. H. Coté, était un pacifique, sa prédilection allait aux auteurs anciens et il parsemait ses plaidoiries de copieuses citations de Cicéron, Demosthène et autres. Il s'exprimait avec une recherche quelques peu solennelle. Un jour qu'il plaidait une cause en résolution de la vente d'un complet non conforme à l'échantillon, voulant établir que le complet provenait d'un colporteur israélite de l'endroit, il s'adressa au demandeur, son client, disant: "Veuillez prendre connaissance de ce complet et veuillez dire s'il vient de la tribu de Manassès ou d'Ephraïm". Me Coté fut nommé protonotaire d'Arthabaska en 1904.

Se reposant sur ses associés, Laurier pouvait consacrer plus de temps à la politique. Son premier grand discours aux Communes fut au soutien du l'amendement Holton sur la question de l'expulsion de Louis Riel de la Chambre. Holton proposait en amendement de différer toute décision jusqu'à ce qu'un Comité ait fait rapport sur les promesses d'amnistie faites à Riel à la suite de la première insurrection des Métis du Nord Ouest. Louis Riel avait été élu député de Provencher à la place de Sir Georges Etienne Cartier et était venu prendre son siège aux Communes.

Le jeune député de trente-trois ans, dans un discours pondéré, mesuré, analyse le question devant la Chambre; il s'appuie sur les précédents du Parlement de Westminster pour expliquer les pouvoirs judiciaires de la Chambre, puis examine les faits de la

“cause”, démontre l’absence de preuve de la mise en accusation du député de Provencher, expose la procédure qu’on aurait dû suivre, rappelle les garanties de liberté du droit anglais, et exprime son opinion légale sur la situation de Riel. Ce discours répand le nom de Laurier à travers la Province de Québec. La clientèle devient plus nombreuses. Dans l’été de 1874, il écrit à un ami: “Je suis actuellement bien occupé devant la Cour et les juges, et il en a été ainsi depuis la fin de la session. J’ai plaidé récemment en Cour d’Appel devant le nouveau Juge en Chef, Dorion. . .”¹¹

Nous sommes loin déjà de la triste période de l’Avenir. Sir Wilfrid semble promis à une belle carrière tant au Barreau qu’au Parlement.

Sa manière précise et soignée a attiré sur lui l’attention des chefs du Parti Libéral, et le 8 octobre, 1877, il entre dans le cabinet MacKenzie comme ministre du Revenu Intérieur. L’accession de Laurier au poste de Ministre de la Couronne l’obligeait à revenir se présenter devant ses électeurs. Ce fut une élection mémorable. La campagne mettait aux prises d’un côté Laurier, Langelier, Fréchette, Mercier, et de l’autre Chapleau, Masson, Tarte. Laurier, Mercier et Chapleau, les plus grands orateurs du Québec, dans toute la force de leur jeunesse politique! Laurier fut battu par 29 voix, il succombait à une campagne de commérage et d’influence indue (l’élection fut d’ailleurs annulée plus tard)!

Mais le Parti Libéral ne pouvait se passer de Laurier et le mois suivant, il était élu député de Québec-Est, comté qu’il représenta le reste de sa vie aux Communes, qui fut le comté de feu Ernest Lapointe et qui est aujourd’hui représenté par le Très Honorable M. Saint-Laurent, notre premier ministre actuel et l’un de nos confrères les plus éminents.

L’activité politique de plus en plus intense de Laurier le tenait loin de sa profession. Il était maintenant reconnu comme Chef des Libéraux du Québec. Se mettant résolument à la tâche, il entreprit de conquérir le Québec au Libéralisme. Il prononça alors à Québec son fameux discours sur le Libéralisme, qui est un chef-d’oeuvre de clarté, de persuasion, de charme et d’éloquence enfin! L’effet de ce discours fut immense et il a marqué peut-être le tournant le plus important dans la vie du Parti Libéral canadien.

Sir Wilfrid parcourt la province, entretient une volumineuse correspondance, surveille de qui se fait, se dit et s’écrit. Il met lui-même la main à la pâte. C’est ainsi qu’en 1880 le député Wilfrid Laurier était arrêté et jugé pour libelle à Montréal. Il

¹¹ Skelton, *Life and Letters of Sir Wilfrid Laurier* (Toronto, 1921), p. 185.

avait écrit un article intitulé "La Caverne des Quarante Voleurs", dans lequel il traitait de voleur, L. A. Sénécal, un ami de M. Chapleau. Honoré Mercier défendait Laurier. Le procès fut un des plus sensationnels du temps et se termina par l'acquittement de Laurier.

Mais sa carrière légale cède du terrain à sa carrière politique! Chef des Libéraux de Québec, il devient premier lieutenant de l'Opposition. M. Blake recourt constamment à son assistance durant ces difficiles années d'Opposition que traverse le Parti Libéral. La pratique de la profession est reléguée au second plan. C'est au Parlement maintenant que Laurier montre ses talents d'avocat. Sa participation à la discussion sur l'Affaire Letellier lui permet d'exprimer ses vues en matière constitutionnelle. L'Affaire Riel le consacre définitivement notre plus grand orateur parlementaire, et nous fait regretter le grand criminaliste que la politique nous a enlevé. Et tout au long de sa carrière politique, il a recours à sa formation légale et à ses talents d'avocat pour analyser et résoudre les problèmes constitutionnels, parlementaires, voire politiques qu'il rencontre.

En 1886, il est appelé à la direction du Parti Libéral. La décision est délicate à prendre à cause de sa pratique, de sa santé, de sa nationalité, et de sa religion! Mais l'insistance de ses collègues l'emporte.

A partir de cette époque, ses séjours à Arthabaskaville ne sont plus que des périodes de détente dans l'atmosphère reposante de la petite ville. C'est maintenant un grand homme, et ses concitoyens en sont fiers. Et lorsqu'il devint premier-ministre du pays, ce fut de l'adoration. Le Juge Poisson nous décrivait récemment les scènes émouvantes qui avaient lieu quand Sir Wilfrid assistait à la messe à Arthabaska. Les vieillards se pressaient autour de lui pour lui serrer la main, et lui les appelait chacun par leur nom, ses amis des années amères, et les larmes coulaient sur les joues de ces gens.

En 1896, devenu premier ministre, il abandonne complètement la pratique. D'ailleurs, l'année suivante Joseph Lavergne est élevé à la Magistrature. Et celui qui aurait pu briller au premier rang du Barreau, brille maintenant à la tête du pays et parmi les plus grands orateurs du monde. Avec toutes les qualités intellectuelles qu'il possédait, Sir Wilfrid eut pu devenir un grand avocat, la politique lui a enlevé ce titre mais en revanche, elle lui a mérité celui de grand canadien!